

Admission en Master de droit

À partir de la rentrée 2019, l'accès à la première année est sélectif pour tous les masters. À l'issue de la première année, l'étudiant ayant validé chacun des deux semestres est admis en deuxième année de son parcours.

CONDITIONS

Les étudiants actuellement inscrits en 3e année de licence (mention droit) peuvent postuler à 5 masters de la faculté de droit.

Les étudiants actuellement inscrits en première année de Master (domaine droit) peuvent postuler, pour la rentrée 2019, directement en 2e année de Master (3 masters au maximum).

Ils peuvent aussi, le cas échéant, déposer un dossier de candidature au même titre que les étudiants inscrits en 3e année de licence (5 masters maximum). En cas d'acceptation, ils suivront un cursus de master en 2 ans.

Remarques :

*Lors du dépôt de leur dossier, les étudiants font figurer les Masters auxquels ils postulent par ordre de préférence. Il est important de faire figurer en choix n°1 le master qui a réellement leur préférence.

*Ils peuvent évidemment (et ont intérêt à) déposer des dossiers dans d'autres facultés françaises afin d'augmenter leurs chances d'être pris en master.

Les étudiants qui ne valideront pas leur 3e année de licence (2018/2019) redoubleront. S'ils avaient été admis en Master, cette admission est définitivement nulle et non avenue.

Les étudiants qui ne valideront pas leur 1re année de Master (2018/2019) pourront redoubler dans la première année de master pédagogiquement la plus proche de celle qu'ils ont déjà suivie. S'ils avaient été admis en 2e année de Master, cette admission est définitivement nulle et non avenue.

S'ils font ce choix, ils devront se manifester avant le 22 juillet 2019, soit directement auprès du secrétariat des masters, soit en écrivant à l'adresse électronique qui suit : scol-master-droit@univ-lyon3.fr

L'obtention de cette seconde première année ne leur donnera aucun droit à la poursuite en 2e année de Master. Ils pourront néanmoins solliciter du directeur du parcours concerné ou d'un autre parcours leur admission en 2e année pour la rentrée 2020.

CALENDRIER

PHASE PRINCIPALE

Dépôt des dossiers. Les étudiants devront déposer leurs dossiers entre le **23 avril 2019** et le **13 mai 2019**.

Pour les masters suivants :

- Master Droit des Affaires et Fiscalité
- Master Restructuration et traitement des entreprises en difficulté

- Master Droit Public des Affaires
- Master Droit bancaire et financier
- Master 2 Droit de la protection sociale

les candidatures s'effectuent via le [site de l'IDEA](#)

Pour tous les autres masters, la procédure est entièrement dématérialisée : <https://ecandidat.univ-lyon3.fr>

Les dossiers devront, pour être recevables, comporter le formulaire complémentaire dûment renseigné.

Réponse de la faculté. Les étudiants seront informés de leur acceptation dans le master ou de leur refus au plus tard le **21 juin 2019**.

Réponse des étudiants. Les étudiants acceptés devront confirmer leur choix au responsable du ou des masters dans lesquels ils ont été acceptés dans les meilleurs délais et au plus tard le **27 juin 2019**.

PHASE COMPLÉMENTAIRE - DEMANDE DE REEXAMEN DES CANDIDATURES

Les étudiants qui ont reçu une décision défavorable sur le site e candidat peuvent demander un réexamen de leur candidature dans 2 masters parmi ceux qu'ils avaient initialement sollicités, sauf pour les diplômes gérés par l'IDEA ou l'IFROSS.

Cette demande de réexamen doit être formulée entre le 4 et le 10 juillet 2019 inclus par voie dématérialisée à l'adresse suivante : scol-master-droit-candi1@univ-lyon3.fr

Elle comprendra :

[le formulaire de demande de réexamen](#) (à télécharger) ([liste des masters proposés](#))

le relevé de notes du semestre 6

Des premières réponses seront apportées d'ici le 26 juillet puis à partir du 26 août jusqu'au 10 septembre 2019.

Les étudiants acceptés devront confirmer leur choix au responsable du ou des masters dans lesquels ils ont été acceptés au plus tard **dans les 7 jours**.

Contacts

Admission - Transfert | Licence et 1^{re} année de Master

Nicolas MAURY

nicolas.maury@univ-lyon3.fr

Cécile PIERRAT

cecile.pierrat@univ-lyon3.fr

Instituts de la Faculté de droit

Pour tous renseignements concernant les 1^{ère} et 2^{ème} années de Master proposées par les Instituts de notre

Faculté, merci de contacter ces derniers.

[Instituts de la Faculté de droit](#)

Ouverture de 4 nouveaux Masters

La Faculté de droit ouvre 4 nouveaux Masters à la rentrée 2019 :

- [Master droit européen des droits de l'Homme](#)
- [Master droit global du changement climatique](#)
- [Master Droit des organisations internationales](#)
- [Master Culture judiciaire](#)

Foire aux questions

Vous vous posez des questions sur les admissions en Master ?

[Consultez notre FAQ !](#)

Présentation sur la sélection en Master 1

Mise à jour : 20 juin 2019